

AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel maryse.cld@globetrotter.net

Cet enregistrement audiovisuel sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés

464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts
Mardi 8 février 2022, à 19 h 15, salle de conférences du centre administratif de la MRC

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum — Ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
3	Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021			x		
4	Approbation <i>Rapport des impayés et déboursés directs</i>			x		
5	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
5.1	Comptes de taxes impayés 2021			x		
5.2	Achat en commun de chlorure de calcium liquide (incluant l'épandage et la livraison)			x	En 2021 : Route Saint-Joseph-des-Monts, 13 m ³	
5.3	Autorisation à prélever le solde dans le fonds de développement économique et social			x	(Aucun document joint, explications sur place)	
5.4	Avis de motion – abrogation du règlement n° 2017-346 TNO <i>Fonds de développement économique et social</i>			x		
6	AFFAIRES NOUVELLES					
6.1						
6.2						
6.3						
7	Période de questions	x			Heure (début) : (fin) :	
8	Levée de la séance			x	Heure (fin):	